

de là, enfin, leur mauvaise entente de la piété, qui n'est plus qu'affaire d'émotion, une sorte de *sensualisme spirituel*.

Si l'on considère maintenant la raison d'être *extrinsèque* du libéralisme, on voit qu'il consiste, surtout, dans la diminution de la vérité et l'énervement des âmes. Le libéralisme est le crépuscule de la vérité, qui commence à s'obscurcir dans l'intelligence, ou de l'hérésie qui n'en a pas encore pris entièrement possession. Sont d'ordinaire catholiques-libéraux, les catholiques qui cessent peu à peu d'être de fermes catholiques, et les libéraux purs qui, en partie désabusés de leurs erreurs, n'entrent pas encore pleinement dans le domaine de la vérité. Un pied dans chaque camp, des amis partout, des sourires et des poignées de main à tout le monde. Moyennant quoi, on est poussé, tiré, hissé ; on monte et l'on arrive... aux bureaux de tabac. Le dernier mot pratique du libéralisme, ce n'est pas affaire de doctrine, c'est diminution de piété, prépondérance de l'intérêt et victoire des passions.

Il faut distinguer encore entre le libéralisme spéculatif et le libéralisme pratique. Les libéraux théoriques sont les dogmatiseurs de la secte ; les libéraux pratiques sont les moutons de Panurge, qui croient ce que disent les maîtres, ou qui, sans le croire, les suivent. Ce sont les commis-voyageurs du parti ; ils évitent avec soin de se faire pincer sur le terrain des doctrines, mais ils font les frais du journal libéral, appuient les combinaisons libérales, votent pour le député libéral et acclament tous les coryphées du libéralisme. Ces factotums sont les empoisonneurs en titre des consciences chrétiennes, ceux qui séduisent le plus tristement les âmes sans défense.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Le conflit créé par la question scolaire au Manitoba, conflit à double caractère, constitutionnel et religieux, reste toujours dans notre pays la question dominante. Les vrais catholiques, ceux qui placent au-dessus de leurs passions politiques les graves intérêts en jeu, attendent avec confiance que Rome ait parlé. Ils gardent la conviction absolue que la décision du Pape, basée sur la doctrine et l'enseignement constants de l'Eglise, sauvera le droit des catholiques manitobains, droit qu'entourent, que consacrent et que fortifient tant et de si diverses garanties. C'est, du reste, ce que font assez pressentir des renseignements puisés aux meilleures sources d'information.